

Par courriel

Montréal, le 17 mai 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le 11452, 5e Avenue, arr. RDP-PAT, Montréal  
(Québec) N/Réf : 200791051**

---

Monsieur Art. [REDACTED],  
53 5

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 17 mai 2005

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 11 mai 2005

INSPECTEUR : YANNICK DOUCET

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

Garage faisant l'objet d'une plainte  
11452 5<sup>e</sup> avenue  
Rivière des Prairies  
H1E 1R1

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

Les Entreprises Lexes  
8585, Boul. Pie-IX app. 202  
Montréal (Québec) H1Z 3T9

PLAIGNANT(E) : N/A (X)

Rencontré

oui ( )

non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Giovanni Di Napoli / propriétaire

Art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( x )

Nombre : ( 3 )

CROQUIS ( )

PLAN(S) ( )

CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( x )

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier les correctifs suite à un avis d'infraction pour une mauvaise gestion des MDRs.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 17 mai 2005

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je me rends sur place pour vérifier si les correctifs demandés ont été effectués. Personne ne se trouvait sur place lors de mon inspection. Je constate que les 3 contenants de 20 litres d'huile usée et le baril d'eaux huileuses ne sont plus à l'avant du bâtiment. Une tote tank presque vide se trouve toujours à l'avant ainsi que le baril vert remplis de déchets. Je peux observer par la porte vitrée que les contenants de 20 litres vides se trouvent à l'intérieur. La cour a aussi été balayée.

**Conversation téléphonique le 17 mai 2005**

J'appelle Monsieur Di Napoli pour avoir plus d'information. Il me dit que les 3 contenants de 20 litres ont été vidés dans la tote tank qui se trouve dans la cour. L'absorbant granulaire souillé a été mis dans un contenant de 20 litres à l'intérieur du bâtiment. Je lui dis de rentrer la tote tank à l'intérieur et de me faxer la copie de la facture de disposition de Art. [REDACTED]  
23 24

**3. CONCLUSION**

Les correctifs demandés ont été effectués.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Attendre la facture de pompage de l'huile usée pour fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR :

*Yannick Doucet*

Yannick Doucet

2005/05/17

- VÉRIFIÉ PAR :

*Alérand*

André Ménard

*2005-05-17*

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : 11452 5<sup>e</sup> avenue

N/D : 7610-06-01-06285-01

Date : 11 mai 2005

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 1:** Art. 23-24

**Référence Photo :** [REDACTED]

**Note :** Je constate que les 3 contenants de 20 litres d'huile usée et le baril d'eaux huileuses ne sont plus à l'avant du bâtiment. Une tote tank presque vide se trouve toujours à l'avant



**Photo # 2:** Art. 23-24

**Référence Photo :** [REDACTED]

**Note :** Une tote tank presque vide se trouve toujours à l'avant ainsi que le baril vert remplis de déchets.

**Photo # 3 :**

**Référence Photo :** Art. 23-24

**Note :** Je peux observer par la porte vitrée que les contenants de 20 litres vides se trouvent à l'intérieur. La cour a aussi été balayée.



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 4 mai 2005

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 26 avril 2005

INSPECTEUR : YANNICK DOUCET

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

Garage faisant l'objet d'une plainte  
11452 5<sup>e</sup> avenue  
Rivière des Prairies  
H1E 1R1

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

Les Entreprises Lexes  
8585, Boul. Pie-IX app. 202  
Montréal (Québec) H1Z 3T9

PLAIGNANT(E) : N/A (X)      Rencontré      oui ( )      non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Giovanni Di Napoli / propriétaire

Art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (x)      Nombre : ( 3 )      CROQUIS ( )      PLAN(S) ( )      CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( x )

1.

2.

BUT(S) :      Vérifier les correctifs suite à un avis d'infraction pour une mauvaise gestion des MDRs.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 4 mai 2005

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je me rends pour vérifier si les correctifs demandés ont été effectués. Personne ne se trouvait sur place lors de mon inspection. Je constate que la plupart des contenants de 20 litres ne sont plus à l'avant du bâtiment. Il reste cependant 3 contenants pleins ainsi que le baril qui est rempli à rebord d'eau et de contenants d'huile de petits volumes. La surface de la cour où se trouvaient les contenants de 20 litres est recouverte d'absorbants granulaires souillés. Un tote tank vide se trouve aussi à l'avant du garage. Le conteneur à déchets qui se trouvait sur place n'y est plus.

**Conversation téléphonique le 5 mai 2005**

Après une demi-douzaine de tentative, je réussis à parler à Monsieur Di Napoli pour avoir plus d'informations sur l'état de son terrain. Il me dit que <sup>Art.</sup> ~~23~~ <sup>24</sup> est venu pompé le contenu du tote tank qui se trouvait dans la cour. Les contenants de 20 litres ont été versés dans ce tote tank préalablement au pompage. Il me dit que les 3 contenants de 20 litres qui sont toujours sur place n'ont pas été pompés tout de suite car le tote tank était plein. Il me dit qu'ils seront vidés dans le tote tank tout comme le contenu du baril vert rempli d'eau. Je lui dis aussi que l'absorbant granulaire devra être disposée par une compagnie spécialisée. Je lui laisse jusqu'au mercredi 11 mai pour que tout soit nettoyé et que toutes les factures de disposition me soient parvenues pour éviter de l'envoyer au enquête.

**3. CONCLUSION**

Les correctifs demandés ont été effectués en partie.  
Il y a 3 contenants de 20 litres d'huile usée qui se trouvent toujours à l'extérieur.  
^  
a

**4. RECOMMANDATION(S)**

Autre inspection le 11 mai 2005.  
Autre avis d'infraction si je n'ai pas reçu les factures de disposition ou si la gestion des MDRs laisse toujours à désirer.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Yannick Doucet 2005/05/05  
- VÉRIFIÉ PAR : André Ménard 2005/05/09

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

Transférer aux enquêtes s'il y a lieu

Lieu : 11452 5<sup>e</sup> avenue

N/D : 7610-06-01-06285-01

Date : 26 avril 2005

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 1:**

Référence Photo Art. 23-24

Note : Je constate que la plupart des contenants de 20 litres ne sont plus à l'avant du bâtiment.



**Photo # 2:**

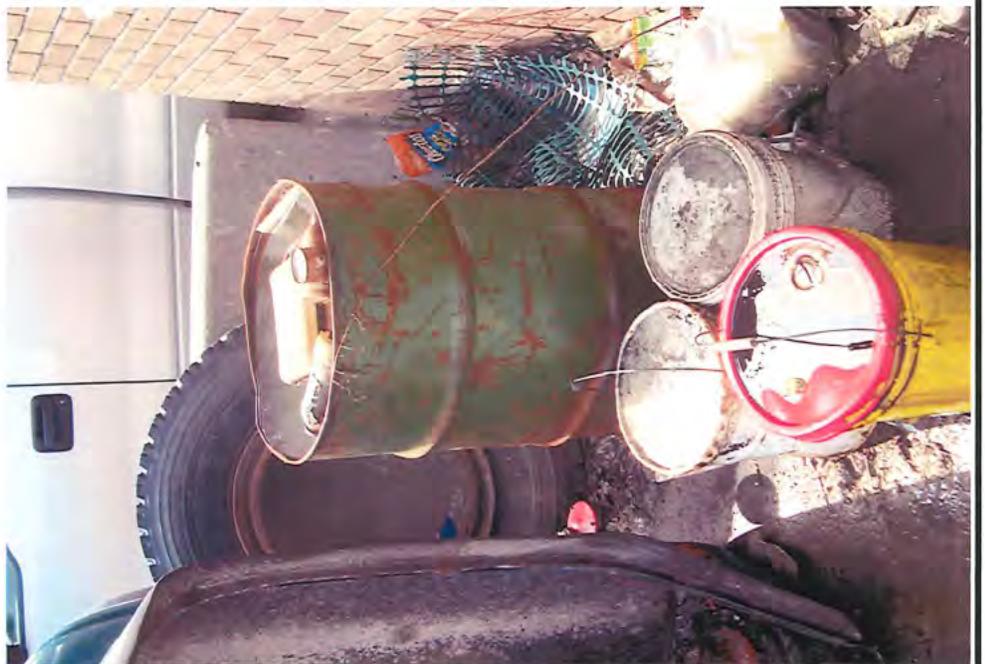
Référence Photo Art. 23-24

Note : Il reste cependant 3 contenants pleins ainsi que le baril qui est rempli à rebord d'eau et de contenants d'huile de petits volumes. La surface de la cour où se trouvaient les contenants de 20 litres est recouverte d'absorbants granulaires souillés.

**Photo # 3 :**

Référence Photo Art. 23-24

Note : Il reste cependant 3 contenants pleins ainsi que le baril qui est rempli à rebord d'eau et de contenants d'huile de petits volumes. La surface de la cour où se trouvaient les contenants de 20 litres est recouverte d'absorbants granulaires souillés.



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 4 avril 2005

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 30 mars 2005

INSPECTEUR : YANNICK DOUCET

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

Garage faisant l'objet d'une plainte  
11452 5<sup>e</sup> avenue  
Rivière des Prairies  
H1E 1R1

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

Les Entreprises Lexes  
6004, Boul. des Grandes Prairies  
St-Léonard (Québec) H1P 1A2

PLAIGNANT(E) : N/A (X)      Rencontré      oui ( )      non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Giovanni Di Napoli / propriétaire

Art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( x )      Nombre : ( 6 )      CROQUIS ( )      PLAN(S) ( )      CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( x )

1. Demande d'analyse et formulaire de chaîne de possession
2. Note au dossier de la conversation avec Monsieur Di Napoli

BUT(S) :      Vérifier le bien fondée d'une plainte de mauvaise gestion des MDRs.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 4 avril 2005

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je me rends au site décrit par le plaignant. Je constate une très mauvaise gestion des MDRs.

En effet, plus de 22 contenants de 20 litres ainsi qu'un baril open top plein au rebord se trouvent devant le 11452 5<sup>e</sup> avenue. 16 des 22 réservoirs qui semblent contenir de l'huile usée sont pleins. Plusieurs coulent au sol. Ces contenants sont sur une couche de glace ou directement sur l'asphalte. Cette couche de glace est fortement souillée par l'huile usée. Le baril ouvert, qui contient de l'eau huileuse et divers petits contenants d'huile flottant à la surface, déborde aussi et laisse échapper son contenu dans l'environnement. Des absorbants granulaires ont été déposés sur l'huile déversée, ces absorbants sont complètement imbibés d'huile. J'ai d'ailleurs échantillonné les absorbants granulaires souillés qui s'égouttent vers la rue. Mon échantillonnage a été fait selon les guides d'échantillonnage du MENV. La superficie de la cours qui est en asphalte et tachée d'huile sur pratiquement toute la superficie du terrain situé devant le 11452 5<sup>e</sup> avenue. L'eau de fonte qui s'écoule du terrain vers la rue est fortement concentrée d'huile. Ces eaux huileuses se dirigent vers un égout pluvial de la Ville de Montréal qui se trouve à proximité sur la 5<sup>e</sup> avenue. Il y a rejet direct d'huile usée dans le réseau d'égout.

Je suis ensuite aller cogner à la porte du 11452 5<sup>e</sup> avenue. Je n'ai eu aucune réponse et la porte de ce condo commerciale était barrée. Un numéro de téléphone est inscrit sur la porte et je l'ai pris en note, il s'agit de **Art. 53-54**. Il n'y a aucune affiche qui identifie l'entreprise. Il ne semble pas y avoir une forte activité industrielle à cet endroit. Un conteneur de la marque **Art.** (731-5122) se trouve aussi sur le devant du terrain et semble contenir des matériaux de démolition. Le terrain situé au nord de celui visé par la plainte est vacant.

De retour au bureau, j'ai effectué une recherche dans le but de trouver le propriétaire du terrain pour l'informer de la mauvaise gestion de MDRs sur son terrain. Le numéro de téléphone inscrit sur la porte n'est plus en fonction. La recherche m'a permis de déterminer que Monsieur Giovanni Di Napoli des Entreprises Lexes était le propriétaire du terrain. J'ai appelé ce Monsieur Di Napoli, une note au dossier a été rédigée, celle-ci est en annexe de ce rapport.

J'ai avisé le Service de l'environnement de la Ville de Montréal que de l'huile usée s'écoulent dans sont réseau d'égout à partir des réservoir situés au 11452 5<sup>e</sup> avenue.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-06285-01

DATE DE RÉDACTION : 4 avril 2005

**3. CONCLUSION**

La plainte était fondée.  
Il y a une très mauvaise gestion sur le terrain visé par la plainte.  
De l'huile s'écoule dans la rue et vers le réseau d'égout de la Ville de Montréal.  
J'ai échantillonné les absorbants souillés d'huile se trouvant dans la cour avant de l'entreprise située au 11452 5<sup>e</sup> avenue à Rivière-des-Prairies  
*Les contenants d'huiles usées pourraient avoir été déposés par des commerces du secteur.  
↳ Déversement sauvage probable.*

**4. RECOMMANDATION(S)**

Avis d'infraction pour la mauvaise gestion des MDRs et le rejet direct d'un contaminant (huile usée) dans l'environnement.  
Informez le plaignant des résultats de mon inspection.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : *Yannick Doucet* Yannick Doucet 2005/04/04  
- VÉRIFIÉ PAR : *Alain* André Ménard *2005-04-05*

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

---

---

---

---

---

Lieu : 11452 5e Avenue, Rivière des Prairies

N/D : 7610-06-01-06285-01

Date : 30 mars 2005

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 1:**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : Je me rends au site décrit par le plaignant. Je constate une très mauvaise gestion des MDRs.

En effet, plus de 22 contenants de 20 litres ainsi qu'un baril open top plein au rebord se trouvent devant le 11452 5<sup>e</sup> avenue.

Il n'y a aucune affiche qui identifie l'entreprise. Il ne semble pas y avoir une forte activité industrielle à cet endroit.



**Photo # 2:**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : Des absorbants granulaires ont été déposés sur l'huile déversée, ces absorbants sont complètement imbibés d'huile. J'ai d'ailleurs échantillonné les absorbants granulaires souillés qui s'égouttent vers la rue.

L'eau de fonte qui s'écoule du terrain vers la rue est fortement concentrée d'huile. Ces eaux huileuses se dirigent vers un égout pluvial de la Ville de Montréal qui se trouve à proximité sur la 5<sup>e</sup> avenue.

**Photo # 3 :**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : . 16 des 22 réservoirs qui semblent contenir de l'huile usée sont pleins. Plusieurs coulent au sol. Ces contenants sont sur une couche de glace ou directement sur l'asphalte. Cette couche de glace est fortement souillée par l'huile usée.



Lieu : 11452 5e Avenue, Rivière des Prairies

N/D : 7610-06-01-06285-01

Date : 30 mars 2005

Photographié par : Yannick Doucet

**Photo # 4:**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : L'eau de fonte qui s'écoule du terrain vers la rue est fortement concentrée d'huile. Ces eaux huileuses se dirigent vers un égout pluvial de la Ville de Montréal qui se trouve à proximité sur la 5<sup>e</sup> avenue.



**Photo # 5:**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : Des absorbants granulaires ont été déposés sur l'huile déversée, ces absorbants sont complètement imbibés d'huile. J'ai d'ailleurs échantillonné les absorbants granulaires souillés qui s'égouttent vers la rue. Mon échantillonnage a été fait selon les guides d'échantillonnage du MENV. La superficie de la cours qui est en asphalte et tachée d'huile sur pratiquement toute la superficie du terrain situé devant le 11452 5<sup>e</sup> avenue.

**Photo # 6 :**

Référence Photo : Art. 23-24

Note : Le baril ouvert, qui contient de l'eau huileuse et divers petits contenants d'huile flottant à la surface, déborde aussi et laisse échapper son contenu dans l'environnement.



## NOTE AU DOSSIER

**OBJET : Conversation téléphonique**

**DATE : 31 mars 2005**

**N° DOSSIER : 7610-06-01-0628501**

**COMMENTAIRES :**

J'appelle Monsieur Di Napoli qui est le propriétaire du terrain visé par la plainte. Je lui explique que j'ai fait une visite sur le terrain et que j'ai constaté le déversement d'huile dans l'environnement et la mauvaise gestion des MDRs. Je lui dis que je vais lui envoyer un avis d'infraction. Il me dit que les contenants d'huile ont été déposés dans la rue devant son entreprise depuis quelques mois et que la Ville de Montréal aurait poussé les contenants d'huiles sur son terrain lors d'un déneigement. Je lui dis qu'il est responsable de la gestion de son terrain. Je lui dis qu'il devra faire affaire avec un récupérateur autorisé pour faire ramasser les contenants de 20 litres ainsi que le baril. Il est furieux et me dit que c'est la faute de la Ville de Montréal. Il dit les avoir appeler à de nombreuses reprises pour qu'il viennent ramasser ces contenants.

Il dit utiliser son bâtiment seulement pour l'entreposage de matériaux de construction, de sa moto et de son bateau.

Yannick Doucet

CERTIFIÉ

Montréal, le 31 mars 2005

**AVIS D'INFRACTION**

Les Entreprises Lexes  
6004, Boul. des Grandes Prairies  
St-Léonard (Québec) H1P 1A2

N/Réf.: 7610-06-01-0628501

Objet : Déversement d'huile dans l'environnement et mauvaise gestion des  
matières dangereuses résiduelles au 11452, 5<sup>e</sup> Avenue, à Rivière-des-  
Prairies.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 30 mars 2005 par Yannick Doucet, un  
fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté  
les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Émission directe d'huile usée dans l'environnement;  
- Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2;  
Article 20
2. Rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement;  
- Règlement sur les matières dangereuses, Q-2, r. 15.2;  
Article 9;
3. Entreposage extérieur prohibé de matières dangereuses  
résiduelles;  
Article 33;

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 873-4479  
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

## **AVIS D'INFRACTION**

- 2 -

N/Réf. :7610-06-01-0628501

Le 31 mars 2005

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre les résultats d'ici au 15 avril 2005.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Yannick Doucet au (514) 873-3636, poste 232.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur

André Ménard

AMYD

## COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

7610 06 01 0628501

Numéro de gestion documentaire

DATE DE LA  
CONVERSATION

2005 03 29  
Année Mois Jour Heure

OBJET DE LA CONVERSATION

- Plainte  
 Assistance technique  
 Décision ou entente sur un dossier en traitement  
 Autres

TYPE DE CONVERSATION :

Téléphonique

Entrevue

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE ::

Client(e)

Direction régionale

IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur(trice): M. Guy Lebrun entrepreneur Ville de MTC

Fonction :

Représentant(e) :

Art. 53-54

No de téléphone :

No de télécopieur :

DATE	OBJET
	M. Lebrun nous informe de la présence de bancs d'huile entreposés à l'extérieur. Il semble de plus qu'ils s'écoulent sur le terrain et dans la rue. Le tout se situe au 11452, 5 <sup>e</sup> avenue à Mirabel des Prairies (côté Henri-Bourassa EST)

SUIVI

- Référer à un tiers : \_\_\_\_\_  
 Attendre action du client: \_\_\_\_\_  
 Exiger demande écrite : \_\_\_\_\_  
 Autres (expliquez) : \_\_\_\_\_

RECOMMANDATIONS :

Faire une inspection et vérifier la gestion des MOR et  
s'il y a lieu vérifier la présence ou non de sols contaminés.

*André Morand*  
Interlocuteur régional

2005-03-29  
Date